

Subside « Politique de la Ville » 2017-2020 pour Etterbeek

Projet de Programme

Opération proposée :

*Aménagement des abords des logements sociaux,
rue Général Henry et clos Ponthier*

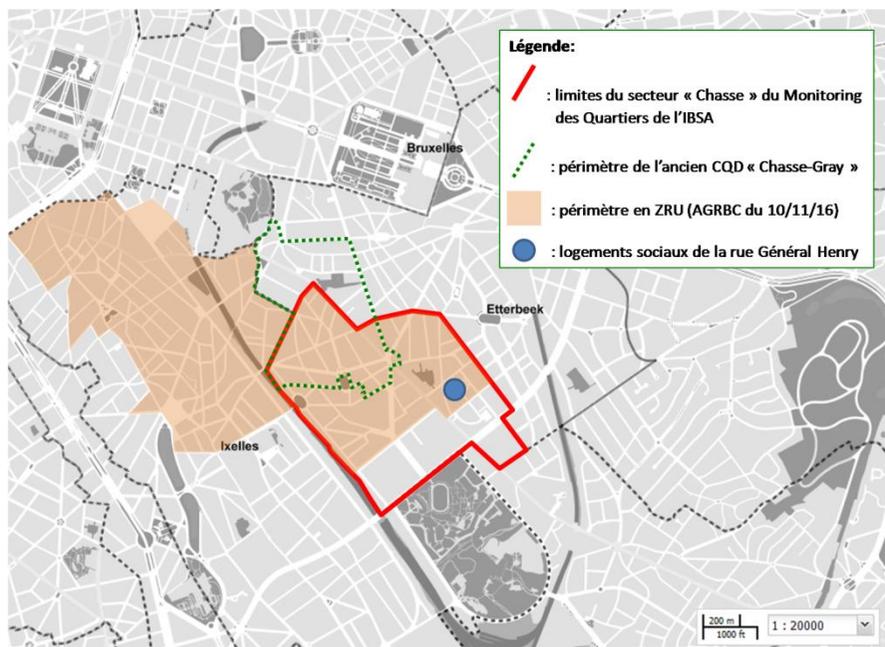


Version 27/04/2017

Table des matières

INTRODUCTION	5
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	9
Principaux indicateurs sociodémographiques	11
Faible disponibilité en espaces verts	12
Morphologie et taux d'occupation du bâti	14
Présence marquée des logements sociaux	15
Autres éléments de diagnostic	16
Conclusions du diagnostic	18
CONTEXTE DE LA REVITALISATION URBAINE	21
OBJECTIFS POURSUIVIS	27
FICHES DESCRIPTIVES	31
Introduction	33
1.1 - Fiche-projet du volet A : création d'un espace vert public rue Général Henry, en face des logements sociaux (n°134 à 140)	34
1.2 - Fiche-projet du volet B : création d'un espace semi-public réservé prioritairement aux seniors et aux jeunes (intergénérationnel) dans la zone rectangulaire située à l'arrière des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier	38
1.3 - Fiche-projet du volet C : création d'un espace aménagé prioritairement pour les familles et les enfants dans le clos Ponthier	44
1.4 - Fiche-projet du volet D (opération associée) : Aménagement/restauration d'un local communautaire au rez d'un immeuble rue G. Henry	50
Conditions et facteurs de réussite communs aux différents volets du projet	54
Porteur de projet et partenaires pour l'ensemble des volets	55
BUDGET PREVISIONNEL	57
CALENDRIER PREVISIONNEL	61

Introduction



Carte de situation

Le projet prioritairement proposé pour le subside « Politique de la Ville » 2017-2020 à Etterbeek concerne l'aménagement des abords des logements sociaux, rues Général Henry et clos Ponthier.

Le site concerné se trouve entièrement à l'intérieur :

- de la Zone de Revitalisation Urbaine¹ (ZRU 2016)
- du quartier « Chasse » de l'IBSA (Monitoring des Quartiers)

Le quartier « Chasse » de l'IBSA est lui-même composé de 6 secteurs statistiques IGN, dont le secteur « Général Henri » (21005A10), où se trouve l'opération proposée dans ce Programme.

Le secteur statistique « Général Henri » concentre d'importantes infrastructures sportives etterbeekoises (stade Guy Thys, centre sportif et piscine Espadon) ; il est formé :

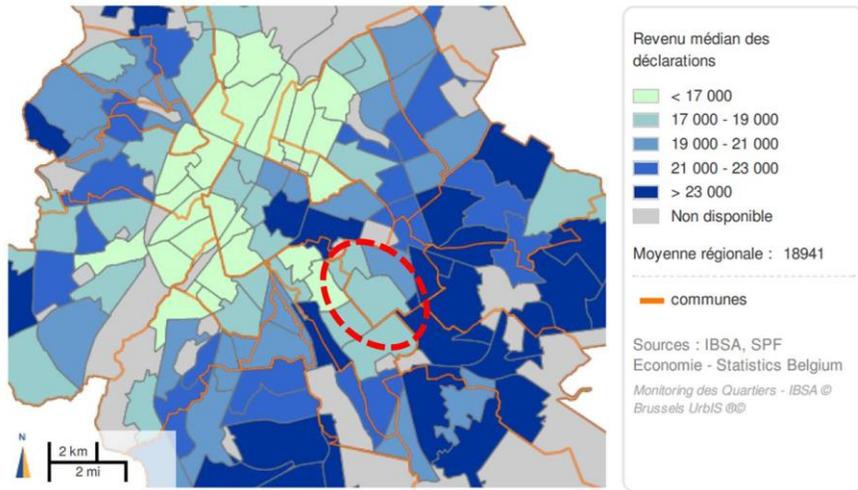
- à l'ouest, par le quartier historique et commerçant de la Chasse, surtout composé de maisons de type unifamilial et d'anciens sites d'activités économiques
- à l'est, par des îlots (ré)urbanisés plus récemment, après 1950, majoritairement par de petits immeubles à appartements

Les éléments de diagnostic sociodémographiques et urbains mentionnés ci-dessous contribuent à justifier l'intérêt du projet proposé dans le cadre de la revitalisation urbaine.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10/11/2016 portant exécution de l'ordonnance organique de revitalisation urbaine et adoptant la « zone de revitalisation urbaine », dite « ZRU 2016 »

Éléments de diagnostic

Revenu médian des déclarations 2013 (€)

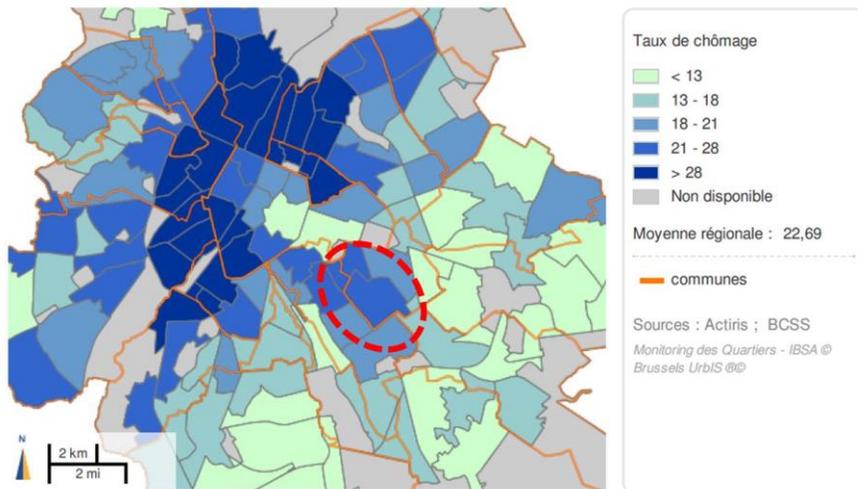


Principaux indicateurs sociodémographiques

Sur le plan sociodémographique, le quartier « Chasse » de l’IBSA est essentiellement caractérisé par² :

- Un revenu médian de 17.724 €, inférieur de 6,5% à la moyenne régionale (18.941 €)
- Une densité de population de 16.576 habitants par km², supérieure de 130% à la moyenne régionale (7.209 hab./km²)
- Un taux de chômage de 24,6%, supérieur de 7,7% à la moyenne régionale (22,7% de chômage)

Taux de chômage 2012 (%)

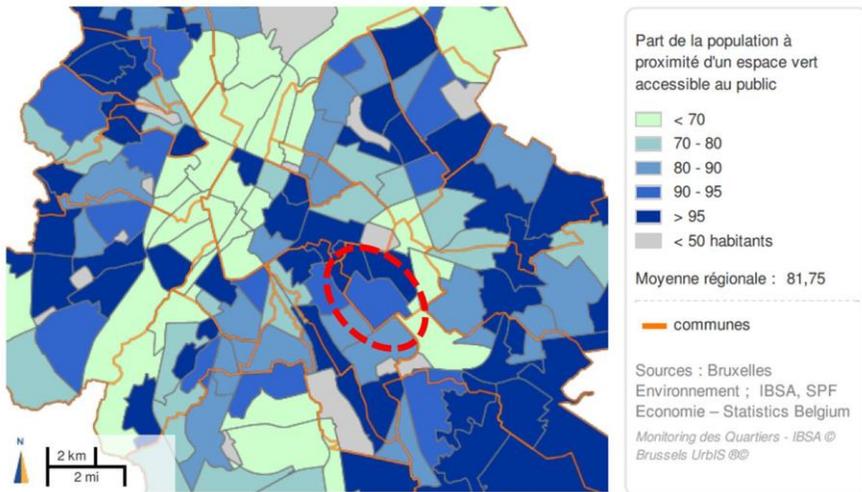


Le quartier « Chasse » de l’IBSA répond donc aux critères quantitatifs de base permettant de délimiter la ZRU (Zone de Revitalisation Urbaine)³.

² Source : Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale (IBSA)

³ Ordonnance organique de la Revitalisation Urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale du 06/10/16 (article 5)

Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public 2012 (%)



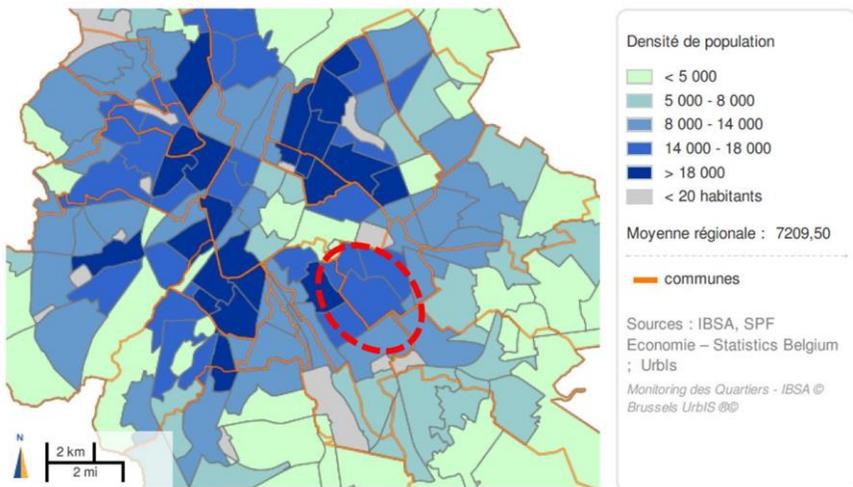
Faible disponibilité en espaces verts

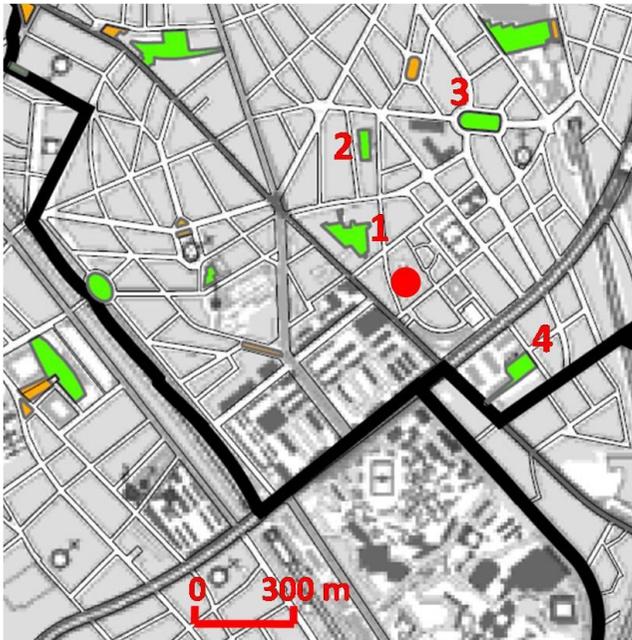
Pour le quartier « Chasse » du Monitoring des Quartiers, l'indicateur « Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public » semble a priori satisfaisant (91,88% pour une moyenne régionale de 81,75%).

Cependant, cet indicateur, de même que l'indicateur « Densité de population » de l'IBSA, doivent être sérieusement relativisés. En effet, il convient de tenir compte des spécificités suivantes :

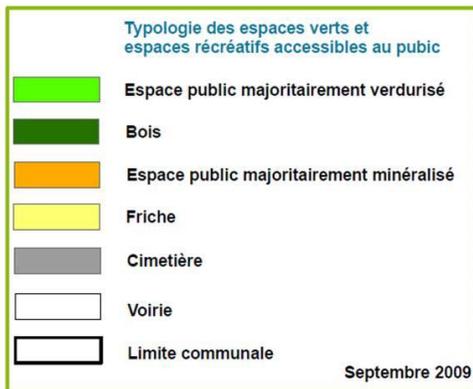
- A l'intérieur du quartier « Chasse » de l'IBSA, il existe deux grand îlots, entièrement occupés par des casernes de la Police fédérale, strictement interdites au public, qui totalisent 13,455 hectares, soit près de 13% de la superficie totale du quartier « Chasse » de l'IBSA
- En outre, deux zone (« Rolin » et « Arsenal »), à proximité du boulevard Louis Schmidt, plus favorisées au niveau socioéconomique, sont « hors champ », c'est-à-dire qu'elles ne constituent pas une cible prioritaire dans le cadre de ce Programme, prioritairement destiné aux publics les moins favorisés

Densité de population 2014 (hab/km²)





Inventaire des espaces verts et espaces récréatifs accessibles au public en RBC, IBGE, 2009 – Extrait de la carte 4



Numéros sur la carte :

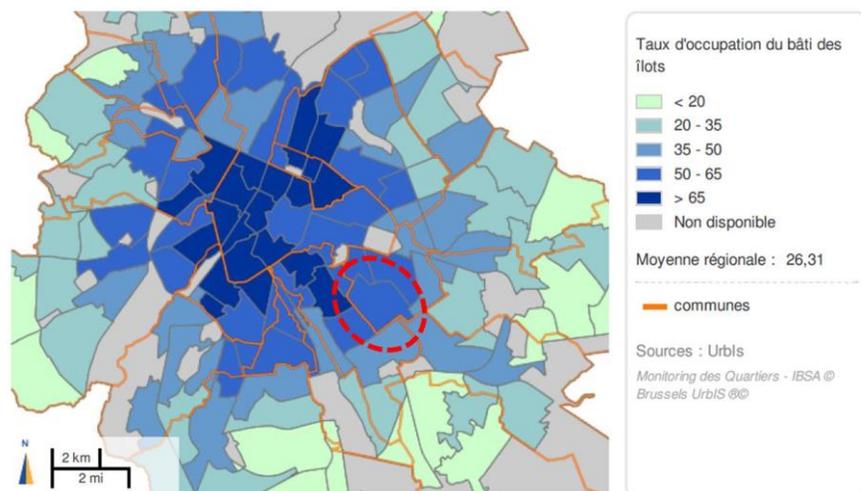
- : Logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier
- 1** : Parc de Fontenay
- 2** : Cité Jouët Rey
- 3** : Place du Roi Vainqueur
- 4** : Cité Jouët Rey

Dès lors, la population qui nous intéresse devient beaucoup plus dense que ce qu'il ne paraît à première vue, et dispose en fait de quelques espaces verts de taille assez réduite et pas toujours adaptés aux bénéficiaires de logements sociaux⁴ :

- Le parc de Fontenay, seul véritable parc dans le quartier (6.018 m²)
- La cité Jouët Rey (1.667 m²), propriété du CPAS de la ville de Bruxelles, règlement de parc restrictif
- La place du Roi Vainqueur (5.820 m²), ceinturée de voiries
- Le parc de l’Arsenal (1.450 m²), dans un quartier résidentiel plus huppé, essentiellement dédié au repos, chiens interdits

⁴ Inventaire des espaces verts et espaces récréatifs accessibles au public en RBC, IBGE, 2009, carte 4, sur lequel se base l'indicateur « Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public » du Monitoring des Quartiers

Taux d'occupation du bâti des îlots 2013 (%)



Morphologie et taux d'occupation du bâti

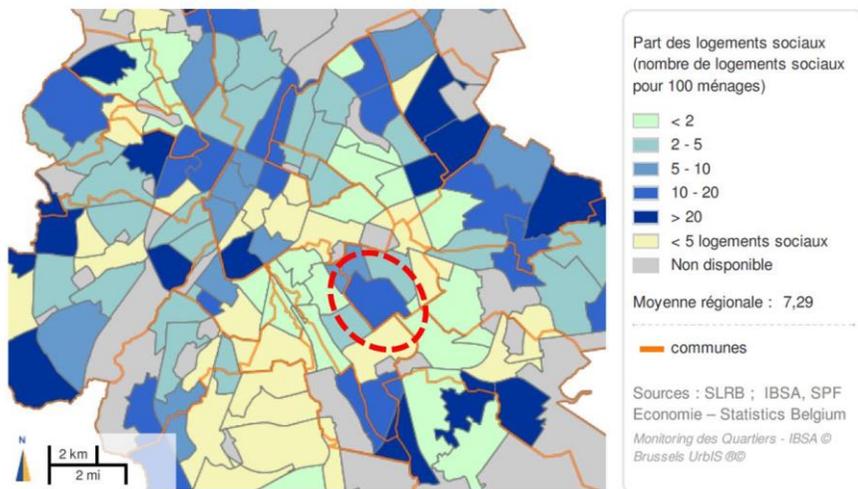
Pour le quartier « Chasse » du Monitoring des Quartiers, l'indicateur « Taux d'occupation du bâti des îlots » atteste d'une forte densité urbaine (55,86% pour une moyenne régionale de 26,31%). Celle-ci est encore renforcée, comme mentionné plus haut, par la présence de deux grands îlots, entièrement occupés par des casernes de la Police fédérale, strictement interdites au public.



Le quartier présente un tissu urbain déstructuré – Ici les abords des logements sociaux rue Général Henry

Le quartier présente un tissu urbain déstructuré, caractérisé par la présence des longs murs aveugles des casernes, qui jouxtent des commerces souvent peu qualitatifs, des entrepôts, diverses infrastructures et de nombreux immeubles de logement peu homogènes, le tout étant 'barré' par de grandes lignes de fracture parfois infranchissables : la ligne ferroviaire n°161 à l'ouest, l'axe Général Jacques / Louis Schmidt au sud, ou encore le carrefour de la Chasse et les axes qui y confluent (avenue des Casernes, chaussée de Wavre, avenue d'Auderghem).

Part des logements sociaux (nombre de logements sociaux pour 100 ménages) 2015 (logt/100 ménages)



Présence marquée des logements sociaux

Dans le quartier « Chasse » de l’IBSA, on constate une densité importante de logements sociaux : 11,26 logements sociaux par 100 ménages, supérieure de 54% à la moyenne régionale (7,29).

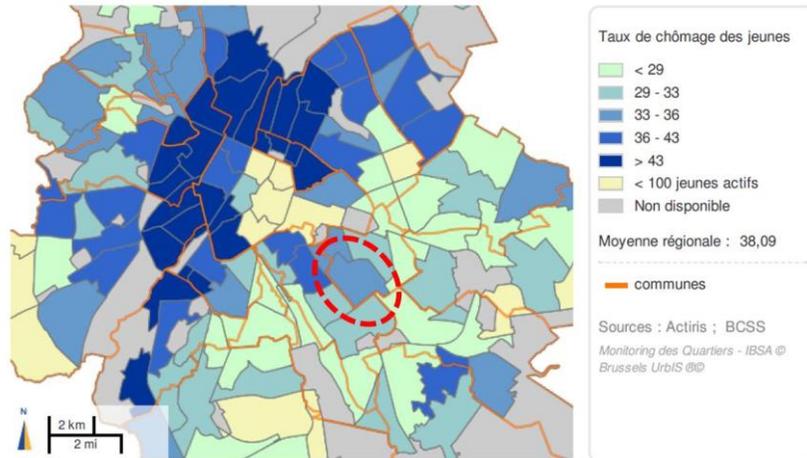
Cette caractéristique contribue notamment à la haute densité de population dans le quartier, de même qu’à une fragilité socioéconomique des ménages.

Population des logements sociaux par catégories d’âges
Rues Général Henry et clos Ponthier

	Rue Général Henry 134-136-138-140	Rue Commandant Ponthier 16-18-20-22-24-28	Rue Commandant Ponthier 3-5-7	Grand total	Pourcentage
Nombre de ménages	226	45	59	330	
Nombre de personnes	384	113	154	651	100%
Nombre d'enfants 0-6 ans	28	7	7	42	6%
Nombre d'enfants 7-11 ans	19	9	8	36	6%
Nombre d'enfants 12-18 ans	29	19	23	71	11%
Nombre personnes 19-64	208	60	86	354	54%
Nombre personnes 65-80 ans	77	12	20	109	17%
Nombre personnes > 80 ans	23	6	10	39	6%

Plus spécifiquement, pour les logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier, le tableau ci-joint fait apparaître une population marquée par la présence des seniors, avec également des enfants et des jeunes en proportions non négligeables.

Taux de chômage des jeunes 2012 (%)



Retards scolaires (2 ans et plus) des élèves résidents à Etterbeek dans les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire, toutes sections confondues - Source : Diagnostic social et démographique de la commune d'Etterbeek, décembre 2013, CBAI

Autres éléments de diagnostic

Une jeunesse en difficultés :

- Taux de chômage des jeunes de 35,4%
- Retards scolaires (2 ans et plus) de l'ordre de 40% dans les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire
- Délinquance polymorphe, jusqu'à des faits de terrorisme⁵

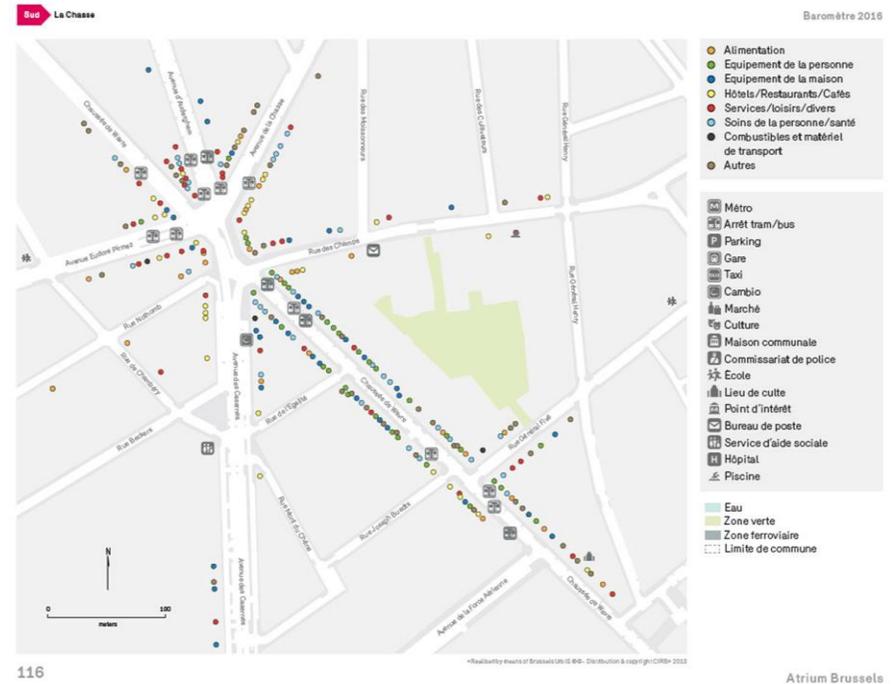
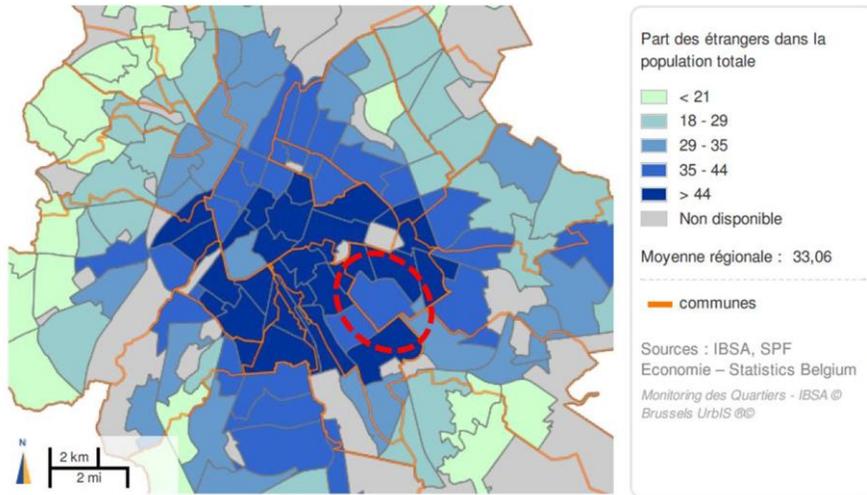
On observe également une population très cosmopolite (39% d'étrangers), et des problématiques de cohésion sociale qui y sont liées. Une opération telle que l'aménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry peut contribuer à répondre à ce défi, notamment en proposant des lieux propices à la mixité sociale.

Enfin, la zone est dotée d'un quartier commerçant en difficultés, celui de la Chasse, avec des commerces peu qualitatifs, des établissements à remettre et des cellules vides, à vendre ou à louer⁶.

⁵ C'est dans un immeuble du quartier, à deux pas du carrefour de la Chasse, que les terroristes présumés du 22 mars 2016 auraient préparé leurs explosifs

⁶ Le nodule commercial de la Chasse comporte pas moins de 23 cellules vides (source : Atrium.Brussels, novembre 2016)

Part des étrangers dans la population totale 2013 (%)



Plan des commerces de la Chasse (Source : Atrium 2016)

Conclusions du diagnostic

Les éléments de diagnostic évoqués ci-dessus nous ont amené à privilégier, pour Etterbeek, l'attribution du subside « Politique de la Ville » 2017-2020 à l'aménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier, principalement afin de :

- Offrir aux riverains et prioritairement aux habitants moins favorisés des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier, un environnement immédiat entièrement réaménagé et amélioré
- Soigner le volet verdurisation, en vue d'augmenter l'offre d'espaces verts dans le quartier
- Proposer au senior des lieux de quiétude et d'activités qui leur sont adaptés
- Offrir également aux enfants et aux jeunes du quartier un espace qui tient compte de leurs besoins
- Favoriser la rencontre, la mixité et la cohésion sociale au cœur d'un espace de qualité ouvert à tous
- Proposer des activités dans cet espace réaménagé, en partenariat avec les principaux acteurs concernés (le Foyer Etterbeekois, le service Prévention de la commune, les associations actives dans le domaine de la cohésion sociale...)

Contexte de la revitalisation urbaine

Contrat de Quartier Durable

Le Contrat de Quartier Durable « Chasse-Gray » (voir carte programmatique ci-jointe), en phase d'exécution jusque fin 2018, se situe à quelques rues au nord du site concerné par le présent Programme.

Le principal objectif du **CQD « Chasse-Gray »**, en cours, est de favoriser la cohésion sociale au sein du quartier, via trois axes d'intervention :

- Réduire la dualisation
- Renforcer l'axe Wavre et la connectivité au sein du périmètre
- Favoriser la rencontre au sein du quartier, dans les espaces bâtis et non bâtis

Le programme veut répondre aux défis de la cohésion sociale en créant de nouvelles opportunités de rencontre, telles que des lieux de convivialité, principalement le long de l'axe « Wavre » qui est central. La place de Theux, le square Forte dei Marmi, le lieu-dit 'Ranch', le site Toby, la maison Hap, son orangerie et son parc, les nouveaux équipements de proximité du pôle intergénérationnel, le parc Beauport et le parvis Saint-Antoine sont autant de lieux où les habitants du quartier, de toutes origines socioculturelles, pourront se rencontrer et apprendre à se connaître, spontanément, sur un banc, autour d'un module de jeux, ou au travers des projets socioéconomiques prévus dans le programme. La connectivité entre sous-quartiers sera améliorée, en vue de faciliter le cheminement et l'accès de tous à ces lieux de rencontre.

En outre, comme réponse aux risques de 'gentrification', le programme « Chasse-Gray » prévoit la création d'une trentaine de nouveaux logements « assimilés à du logement social », allant du studio au logement de quatre chambres.

Le contrat de Quartier Durable « Chasse-Gray » (CQD)

Het Duurzaam Wijkcontract "Jacht-Gray" (DWC)

2015 > 2018



ANTENNE DE QUARTIER / WIJKANTENNE
02 648 95 90
quartierdurable@etterbeek.be
duurzamewijk@etterbeek.be
www.etterbeek.be

Une équipe, des moyens et des projets pour revitaliser votre quartier.
Een team, middelen en projecten om je wijk nieuw leven in te blazen.

Vincent De Wolf,
bourgmestre / burgemeester
& Rik Jellema, échevin / schepen




Voir verso pour plus de détails sur les projets
Alle details van de projecten vind je op de achterzijde

Des espaces publics pour se divertir / Openbare ruimten waar men zich kan vermaken

Des voiries réaménagées / Heraanleg straten

Des logements de qualité accessibles à tous / Betaalbare kwaliteitswoningen voor iedereen

Des nouveaux lieux de rencontre / Nieuwe ontmoetingsplaatsen

De l'art dans les rues / Kunst in de straten

Focus sur les enfants et les jeunes / Extra aandacht voor kinderen en jongeren

Des commerces florissants et innovants / Bloeiende en innovatieve handelszaken

Un quartier propre / Een nette wijk

Un budget pour vous et vos idées / Een budget voor jou en je ideeën

Ce projet participatif est porté par plus de 300 personnes : habitants, associations, personnel communal, autorités, partenaires... Merci à tous!

Dit participatief project wordt gedragen door meer dan 300 personen: bewoners, verenigingen, gemeentepersoneel, instanties, partners... Bedankt aan iedereen!



UN LIEU CENTRAL POUR TOUTES VOS QUESTIONS
EEN CENTRALE PLEK VOOR AL JE VRAGEN

Antenne de Quartier Wijkantenne

Rue Louis Hapstraat 16
02 648 95 90

quartierdurable@etterbeek.be
duurzamewijk@etterbeek.be

www.etterbeek.be



Plan de situation général du CQD « Chasse-Gray »



Le futur quartier des Jardins de la Chasse – Vue simulée du futur hôtel communal



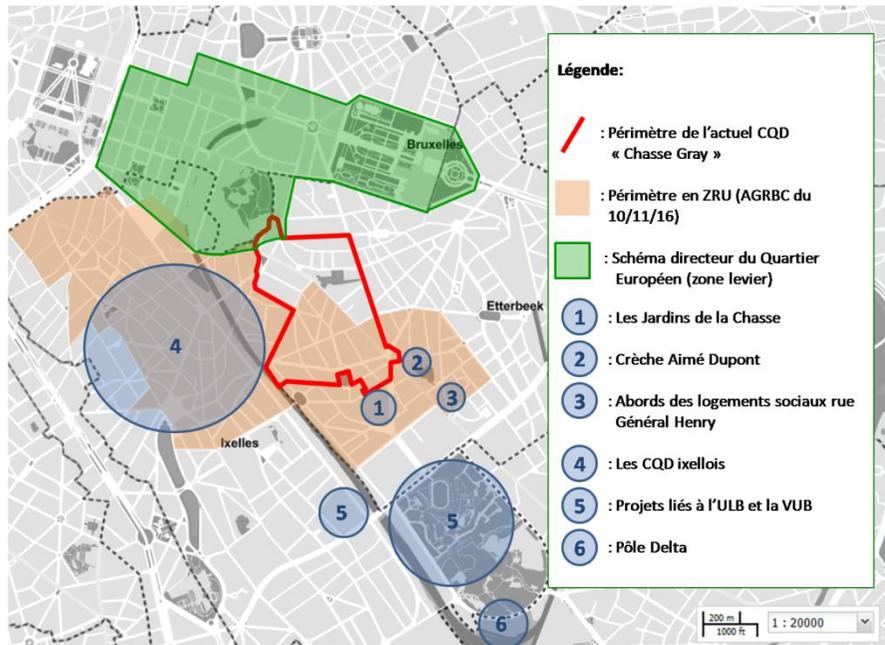
Le futur quartier des Jardins de la Chasse – Plan général d'implantation

Autres programmes et initiatives de revitalisation urbaine

Un autre grand projet etterbeekois a démarré dans la zone, il s'agit de la création, à l'horizon 2018, d'un nouveau quartier urbain, les Jardins de la Chasse, sur le site désaffecté de l'ancien hôpital « Jean Joly ». Les Jardins de la Chasse se composeront principalement :

- du nouvel hôtel communal
- du nouveau CPAS
- du nouveau commissariat de Police
- de la « Maison de la Participation », à l'usage des habitants et forces vives locales (associations...)
- d'environ 250 nouveaux logements, dont une cinquantaine de logements conventionnés (principalement destinés aux revenus moyens)
- d'infrastructures vouées à la célébration des défunts (funérarium, salles de recueillement multi-cultes / non-confessionnel)
- d'une infrastructure Horeca
- d'un nouveau parc public urbain

Les Jardins de la Chasse, situés à proximité des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Pontier, deviendront un point de convergence majeur pour tous les Etterbeekois.



Contexte général de la revitalisation urbaine dans la zone

On peut encore signaler le projet de démolition / reconstruction et d'agrandissement de la crèche communale Aimé Dupont, rue des Champs, attenante au parc de Fontenay, dont la capacité sera portée à 160 enfants, en faisant l'une des plus grandes crèches de la Région à tarification sociale.

En outre, Etterbeek recherche des collaborations et des synergies avec Ixelles et ses CQD, en cours ou à venir, dans la ZRU qui se prolonge sur son territoire, au sein d'un périmètre trans-communal assez homogène sur le plan sociodémographique.

Il en va de même pour le développement des projets liés à l'ULB et la VUB⁷, que la revitalisation du sud-ouest d'Etterbeek pourra renforcer, en offrant notamment aux étudiants moins favorisés des lieux de convivialité et d'activités, de même que des itinéraires de déplacement doux.

On peut encore signaler deux pôles de développement prioritaires régionaux : le Quartier Européen, y compris le réaménagement complet de la place Jourdan en espace semi-piétonnier qui a débuté, ainsi que le site Delta.

Au cœur de cette importante dynamique de revitalisation urbaine, l'aménagement des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier contribuera très utilement à favoriser la mixité du quartier, en portant une attention particulière aux publics moins favorisés.

⁷ Notamment la « Cité Internationale Etudiante », prévue sur le site de la caserne « Fritz Toussaint » à Ixelles, de même que le développement du campus de la Plaine

Objectifs poursuivis

En référence à la base légale, le principal objectif opérationnel poursuivi, pour l'aménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier, est la « *transformation de l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels, en améliorant le cadre de vie, notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, ainsi que les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public [...]* »⁸.

L'objectif secondaire de cette opération est de mettre en œuvre des « *actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers, notamment des actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens* »⁹.

⁸ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la Politique de la Ville du 19/01/17 (article 23§1, 1°) et Ordonnance organique de la Revitalisation Urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale du 06/10/16 (article 60)

⁹ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la Politique de la Ville du 19/01/17 (article 23§2, 1°)

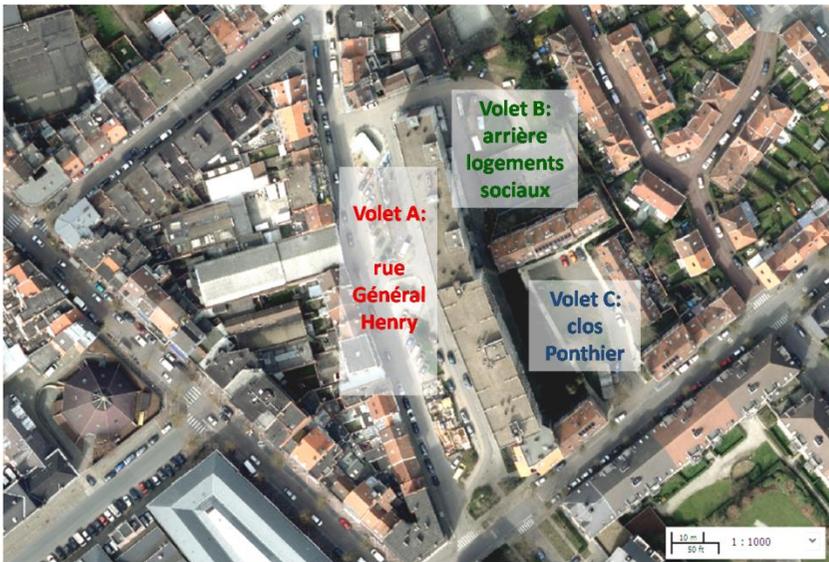
En référence aux éléments de diagnostic évoqués ci-dessus, on peut décliner cet objectif général de la manière suivante :

- Après consultation, offrir aux riverains et prioritairement aux habitants moins favorisés des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier, un environnement immédiat entièrement réaménagé et amélioré
- Soigner le volet verdurisation, en vue d'augmenter l'offre d'espaces verts dans le quartier
- Proposer au senior des lieux de quiétude et d'activités qui leur sont adaptés
- Offrir également aux enfants et aux jeunes du quartier un espace qui tient compte de leurs besoins
- Favoriser la rencontre, la mixité et la cohésion sociale au cœur d'un espace de qualité ouvert à tous
- Tout en respectant la quiétude des riverains, proposer des activités dans cet espace réaménagé, en partenariat avec les principaux acteurs concernés (le Foyer Etterbeekois, le service Prévention de la commune, les associations actives dans le domaine de la cohésion sociale...)

Fiches descriptives



Abords logements sociaux rue Général Henry et clos Ponthier – Vue aérienne



Abords logements sociaux G. Henry et clos Ponthier – Volets programmatiques

Introduction

Les abords des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier sont en mauvais état général. A part quelques rares bancs, ils n’invitent aucunement à s’attarder, à échanger ou à s’adonner à une quelconque activité. Au contraire, le sentiment d’insécurité domine, notamment en raison de faits de délinquance juvénile. Pour la plupart, les infrastructures sont soit détruites (un chalet incendié), soit fermées (un ancien terrain de sports en plein air), soit résiduelles (quelques modules de jeux épars). Les plantations et les parterres sont vieillissants et les zones de voiries sont fortement encombrées par un stationnement anarchique.

Le projet consiste à réaménager et améliorer entièrement les abords des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier.

On peut diviser l’ensemble du site en trois zones (trois volets) de la manière suivante :

- **Volet A** : création d’un espace vert public rue Général Henry, en face des barres de logements sociaux (n°134 à 140)
- **Volet B** : création d’un espace semi-public réservé prioritairement aux seniors et aux jeunes (intergénérationnel) dans la zone rectangulaire située à l’arrière des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier
- **Volet C** : création d’un espace aménagé prioritairement pour les familles et les enfants dans le clos Ponthier à proprement parler

En raison de leurs spécificités, ces différents volets font l’objet dans le présent document de fiches-projets distinctes.

Au niveau urbanistique, il faut savoir que l’ensemble du périmètre (volets A, B et C) fait actuellement l’objet d’un PPAS¹⁰ (Plan particulier d’Affectation du Sol), qui « fige » la situation existante et ne répond plus aux standards qualitatifs recherchés. Il est donc prévu de l’abroger. De même, il est prévu de motiver l’amélioration des qualités végétales, esthétiques et paysagères de l’intérieur d’îlot en référence au PRAS¹¹ (Plan régional d’affectation du sol).

On propose également de rajouter une quatrième fiche-projet en « opération associée », intitulée :

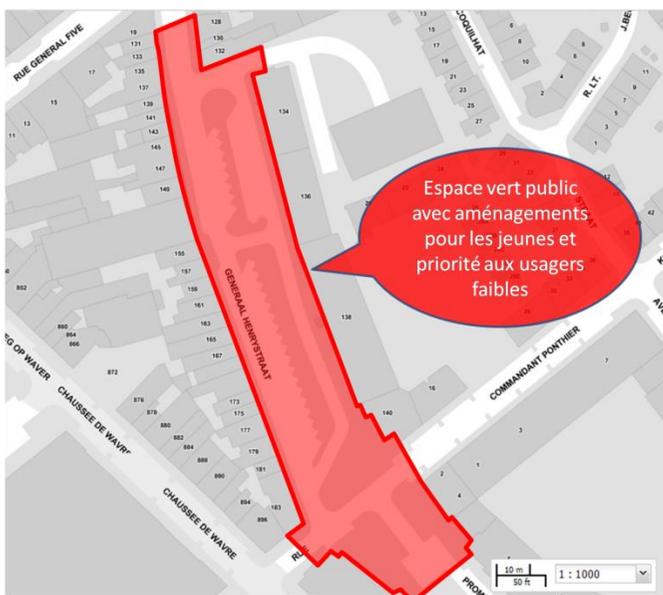
- **Volet D** : Aménagement / restauration d’un local communautaire au rez-de-chaussée d’un des immeubles de la rue Général Henry

¹⁰ BLOC 543 approuvé par A.R. du 21 septembre 1982.

¹¹ Prescription 0.6 du PRAS.



Volet A (situation actuelle) : rue Général Henry, en face des logements sociaux



Volet A (résultats attendus)

1.1 - Fiche-projet du volet A : création d'un espace vert public rue Général Henry, en face des barres de logements sociaux (n°134 à 140)

Situation actuelle

- Les trottoirs, la voirie et les parterres sont en mauvais état
- Les immeubles sociaux sont hauts, imposants et monotones
- Les immeubles situés en face sont peu homogènes, avec notamment le pignon arrière et aveugle d'un entrepôt
- Le stationnement est largement dominant et anarchique
- Malgré la largeur de la voirie et le potentiel qui en découle, l'ensemble est actuellement fort peu accueillant

Résultats attendus

Création d'un véritable espace vert public, propre et sûr, arboré et verdurisé, qui, sur le mode de la zone résidentielle, reprend largement le dessus sur le minéral et le stationnement, avec des aménagements pour les jeunes.

Objectifs poursuivis

- « Transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels [...] » - Article 23§1,1° de l'AGRBC PdV
- « Lutter contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers [...] » - Article 23§1,2° de l'AGRBC PdV

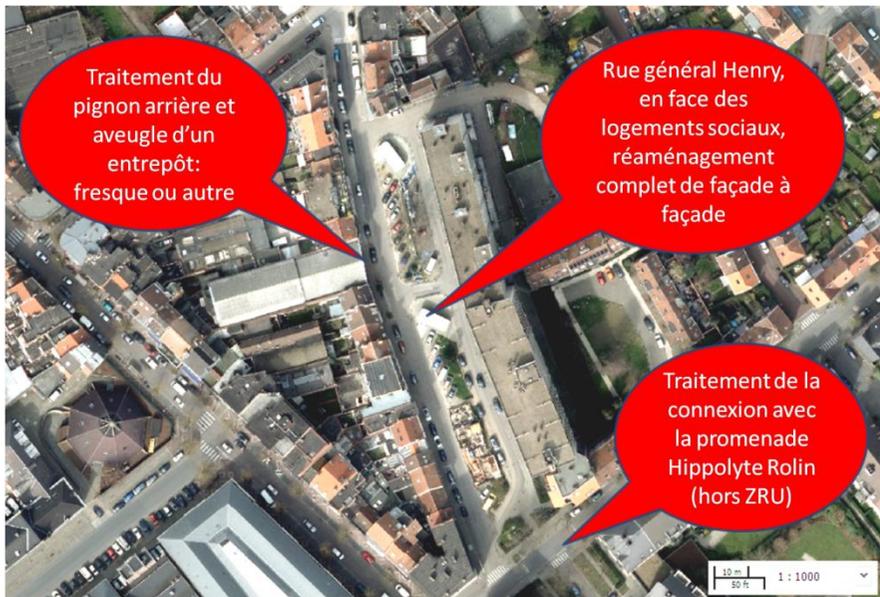
Public-cible

Espace vert public ouvert à tous, avec des aménagements pour les jeunes

Porteur du projet

La commune d'Etterbeek¹²

¹² Avec divers partenaires (voir page 55)



Volet A – Principaux éléments à traiter

Description du projet et programme envisagé

Le **volet A** concerne le réaménagement complet de la rue Général Henry, en face des grandes barres de logements sociaux, de façade à façade, en vue de :

- Après consultation de la population et des partenaires (volet participatif), créer un véritable espace vert, arboré et verdurisé, qui reprend largement le dessus sur le minéral et le stationnement, aujourd’hui dominants
- Instauration du principe de la zone résidentielle (maximum 20km/h, aménagement de plain-pied, priorité aux piétons)
- Embellir les lieux, créer une ambiance agréable
- Ouvrir cet espace à tous, pour le délasserment et le divertissement, notamment à l’intention des jeunes, en y installant par exemple des équipements de gymnastique
- Maintien de quelques places de stationnement et du plan de circulation, mais avec une voirie tracée et équipée pour réduire la vitesse du trafic, afin de restreindre considérablement l’impact de l’automobile dans cette zone¹³
- Etudier la question des locaux à poubelle extérieurs¹⁴
- Se conformer aux normes et réglementations en vigueur, notamment au niveau urbanistique et en ce qui concerne les accès pompiers
- Traiter le pignon arrière et aveugle d’un entrepôt donnant sur la rue Général Henry : fresque participative, ou autre
- Sous réserve d’approbation par le gouvernement régionale¹⁵, traiter la connexion entre la zone A et son prolongement sur la promenade Hippolyte Rolin, qui se situe hors de la ZRU, dans un souci de cohérence de l’aménagement urbain, ainsi que pour améliorer la sécurité des usagers faibles

¹³ Pour compenser les places de stationnement perdues dans le cadre de l’aménagement du volet A, on pourra recourir prioritairement au parking souterrain « Piret » situé à proximité, géré par le Foyer Etterbeekois et actuellement sous-exploité. Si cette solution s’avère insuffisante, on étudiera la possibilité d’installer quelques places de stationnement compensatoires dans le volet B (environ 16)

¹⁴ Possibilité de locaux à poubelles enterrés à étudier notamment avec l’Agence Bruxelles Propreté

¹⁵ Article 60 de l’Ordonnance sur la Revitalisation Urbaine : « *Les biens immeubles établis sur [...] l’espace public non cadastré qui, bien que situés hors zone de revitalisation urbaine, y sont directement attenants, peuvent bénéficier des subventions de la politique de la ville lorsque le Gouvernement en constate l’intérêt.* »

Le volet A se situe sur l'espace public à proprement parler, avec comme implications :

- C'est la partie la plus visible et la plus emblématique de la zone à revitaliser, c'est pourquoi elle serait traitée prioritairement
- S'agissant d'un espace public, tous y ont accès, y compris les jeunes, mais aussi la police et les gardiens de la paix, qui peuvent aisément encadrer les usagers et exercer un contrôle sur la délinquance juvénile notamment
- Il s'agit de voiries communales, ce qui permet d'agir aisément et rapidement sur cette zone

Superficie

La superficie concernée par le volet A est estimée à 5.355 m².

Estimation budgétaire

En première approximation, le budget prévisionnel TTC de l'opération est le suivant :

- Volet A : 883.000 €

Soit une moyenne estimée à environ 165 €/m².

Tableau des dépenses (euros)

	2017	2018	2019
Investissements (acquisitions, travaux, honoraires...)	10.000 ¹⁶	426.500	426.500
Fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements...)	10.000	10.000	

Tableau des liquidations (euros)

	2017	2018	2019
Subside PdV ¹⁷	172.600 ¹⁸	345.200	345.200
Fonds propres communaux			
Contribution Foyer Etterbeekois ¹⁹	10.000	10.000	

¹⁶ Provision pour d'éventuelles études préliminaires, etc.

¹⁷ Prioritairement réservé aux investissements

¹⁸ Correspond à l'avance de 20% prévue dans la législation PdV

¹⁹ Prioritairement réservé au fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements)

Planning provisionnel

En première approximation, le calendrier prévisionnel d'exécution du Programme est le suivant :

- Volet A : fin des travaux à l'été 2019 (pour plus de détails, voir le calendrier détaillé, page 62)

37

Indicateurs

- Réalisation :
 - Superficie aménagée
 - Part de la superficie aménagée en pleine terre
 - Nombre d'arbres plantés
 - Présence d'équipements pour les jeunes
 - Coût au m²
 - Respect du planning
- Résultats :
 - Vitesse du trafic automobile
 - Fréquentation de l'espace (campagne de comptages)
 - Utilisation des équipements pour les jeunes
 - Enquête de satisfaction



Volet B (situation actuelle) : arrière des logements de la rue Général Henry et du clos Ponthier



Volet B (résultats attendus)

1.2 - Fiche-projet du volet B : création d'un espace semi-public réservé prioritairement aux seniors et aux jeunes (intergénérationnel) dans la zone rectangulaire située à l'arrière des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier

Situation actuelle

- Il ne s'agit pas d'un espace public à proprement parler, puisque le propriétaire de la parcelle est le Foyer Etterbeekois (la SISF qui possède et gère les logements sociaux avoisinants)
- Actuellement à l'état de terrain vague, partiellement utilisé pour du stationnement
- Présence également d'une imposante dalle de béton, anciennement aménagée en terrain de sport ; elle couvre des box de rangement ou de stationnement réservés prioritairement aux locataires des logements sociaux
- Problèmes de délinquance juvénile
- Nuisances sonores subies par les riverains dont les pièces de vie ou les chambres à coucher sont souvent situées à l'arrière des immeubles
- Sentiment d'insécurité, recoins, éclairage limité
- Manque d'entretien, délabrement, ambiance générale plutôt sinistre
- Malgré son potentiel, c'est donc la partie du site qui pose actuellement le plus de problèmes de vivre ensemble, par sa localisation plus confinée, en intérieur d'îlot

Résultats attendus

Création d'un espace réservé prioritairement aux seniors (promenade, potager) et aux jeunes (construction d'un pavillon), semi-public, avec des accès limités en soirée aux personnes autorisées.

Objectifs poursuivis

- « *Transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels [...]* » - Article 23§1,1° de l'AGRBC PdV
- « *Lutter contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers [...]* » - Article 23§1,2° de l'AGRBC PdV

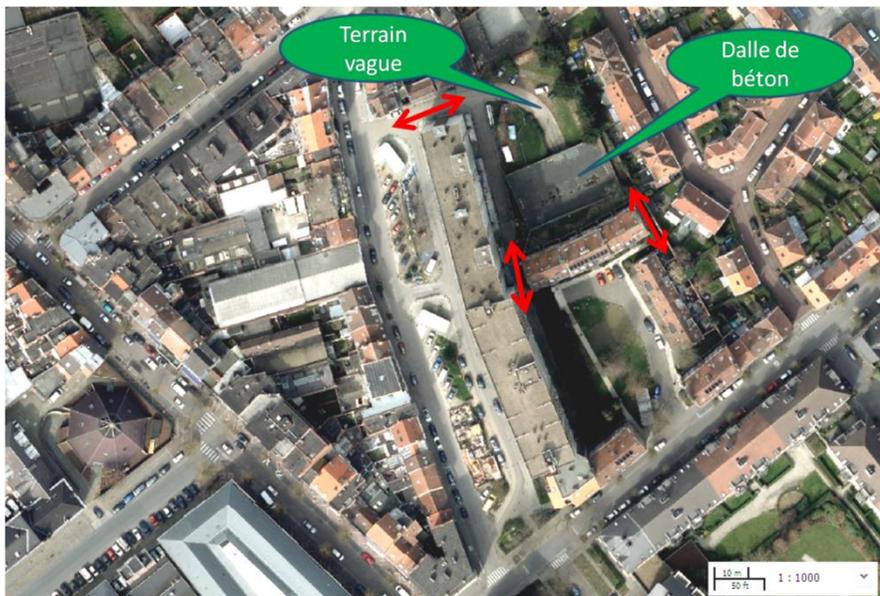
Public-cible

Espace semi-public, réservé prioritairement aux seniors et aux jeunes (intergénérationnel).

Porteur du projet

La commune d'Etterbeek²⁰.

²⁰ Avec divers partenaires (voir page 55)



Volet B – Principaux éléments à traiter (flèches rouges = accès à traiter)

Description du projet et programme envisagé

Le second **volet (B)** concerne la zone rectangulaire située à l'arrière des logements de la rue Général Henry et du clos Ponthier. Par sa localisation plus confinée, en intérieur d'îlot, c'est la partie du site qui pose actuellement le plus de problèmes de vivre ensemble. Les principales orientations pour l'aménagement de ce volet sont les suivantes :

- Après consultation de la population et des partenaires (volet participatif), réserver prioritairement la zone aux seniors et aux jeunes (intergénérationnel)
- Les infrastructures proposées prioritairement aux seniors seraient par exemple la promenade (sentiers, bancs) et le jardinage (potager)
- Pour les jeunes des logements sociaux et du quartier, on propose la construction d'un pavillon (environ 100m²) où ils pourront se retrouver et participer à des activités encadrées par le service communale de la Prévention notamment
- Rendre la zone semi-publique, avec des accès limités en soirée aux personnes autorisées. Il faudra donc étudier le traitement des trois accès à la zone B
- En principe, la dalle en béton et les box qu'elle abrite seront détruits^{21, 22}
- Se conformer aux normes et réglementations en vigueur, notamment au niveau urbanistique et en ce qui concerne les accès pompiers

²¹ Si la dalle est détruite, le sol du volet B sera entièrement nivelé, permettant l'installation aisée d'un potager en pleine terre et la construction du pavillon

²² Pour compenser les places de stationnement perdues sous la dalle de béton, on pourra recourir prioritairement au parking souterrain « Piret » situé à proximité, géré par le Foyer Etterbeekois et actuellement sous-exploité

Comme principale condition de réussite, la commune d'Etterbeek devra acquérir un droit réel²³ sur cette parcelle avant d'y intervenir dans le cadre du subside « Politique de la Ville ». C'est une des raisons pour lesquelles le chantier pourrait débuter après, ou pendant l'aménagement du volet A ; sans trop tarder, cependant, afin d'apporter rapidement de nouvelles infrastructures aux habitants (principalement les seniors et les jeunes).

En outre, il faut encore signaler que l'ensemble des dispositions envisagées pour le volet B sont également soumises à l'autorisation de la SLRB (la tutelle du Foyer Etterbeekois).

²³ Probablement une emphytéose, idéalement pour 30 ans.

Superficie

La superficie concernée par le volet B est estimée à 2.528 m2.

Estimation budgétaire

En première approximation, le budget prévisionnel TTC de l'opération est le suivant :

- Volet B
 - o Partie espace vert²⁴ : 430.000 €
 - o Partie pavillon²⁵ : 300.000 €

Tableau des dépenses (euros)

	2017	2018	2019
Investissements (acquisitions, travaux, honoraires...)	10.000 ²⁶	700.000	
Fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements...)	10.000	10.000	

Tableau des liquidations (euros)

	2017	2018	2019
Subside PdV ²⁷	82.000 ²⁸	328.000	
Fonds propres communaux ^{29, 30}		300.000	
Contribution Foyer Etterbeekois ³¹	10.000	10.000	

²⁴ Compris l'apport de terres pour combler l'emplacement du parking semi-enterré à détruire

²⁵ Compris la destruction et l'évacuation du parking semi-enterré existant

²⁶ Provision pour d'éventuelles études préliminaires, frais d'acquisition, etc.

²⁷ Prioritairement réservé aux investissements

²⁸ Correspond à l'avance de 20% prévue dans la législation PdV

²⁹ Prioritairement réservé à la destruction du parking semi-enterré existant et à la construction du nouveau pavillon

³⁰ Afin de limiter autant que possible le recours aux fonds propres communaux, d'autres sources de cofinancement seront recherchées (subsidés...)

³¹ Prioritairement réservé au fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements)

Planning provisionnel

En première approximation, le calendrier prévisionnel d'exécution du Programme est le suivant :

- Volet B : fin des travaux au début 2019 (pour plus de détails, voir le calendrier détaillé, page 62)

Indicateurs

- Réalisation :
 - o Superficie aménagée
 - o Part de la superficie aménagée en pleine terre
 - o Nombre d'arbres plantés
 - o Présence d'aménagements pour les seniors et les jeunes
 - o Coût au m²
 - o Respect du planning
- Résultats :
 - o Fréquentation de l'espace (campagne de comptages)
 - o Utilisation des aménagements pour les seniors et les jeunes
 - o Enquête de satisfaction
 - o Vandalisme (statistiques de Police et des Gardiens de la Paix)



Volet C (situation actuelle) : clos Ponthier



Volet B (résultats attendus)

1.3 - Fiche-projet du volet C : création d'un espace aménagé prioritairement pour les familles et les enfants dans le clos Ponthier

Situation actuelle

- Ici également, il ne s'agit pas d'un espace public à proprement parler, puisque le propriétaire de la parcelle est le Foyer Etterbeekois (la SISF qui possède et gère les logements sociaux avoisinants)
- Il s'agit d'un enfoncement rectangulaire de la rue Commandant Ponthier
- Encadré sur deux côtés par les façades d'immeubles sociaux de taille moyenne et d'assez belle facture
- Sur le troisième côté, présence problématique d'un profond talus plongeant sur l'arrière des logements sociaux de la rue Général Henry
- Accès carrossable desservant les immeubles, avec stationnement
- Belle surface plane centrale, actuellement enherbée et munie de quelques modules de jeux épars

Résultats attendus

Création d'un espace public ou semi-public prioritairement aménagé pour les familles et les enfants, avec un grand espace récréatif central.

Objectifs poursuivis

- « *Transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels [...]* » - Article 23§1,1° de l'AGRBC PdV
- « *Lutter contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers [...]* » - Article 23§1,2° de l'AGRBC PdV

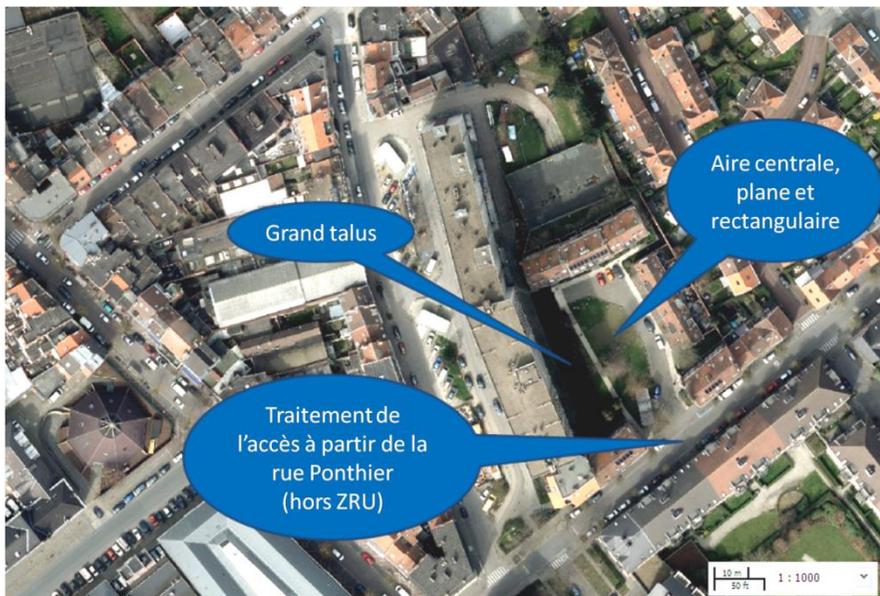
Public-cible

Espace prioritairement aménagé pour les familles et les enfants.

Porteur du projet

La commune d'Etterbeek³².

³² Avec divers partenaires (voir page 55)



Volet C – Principaux éléments à traiter

Description du projet et programme envisagé

Le troisième **volet (C)** concerne le clos Ponthier à proprement parler :

- Après consultation de la population et des partenaires (volet participatif), la zone serait aménagée prioritairement pour les familles et les enfants
- Réorganisation complète des plantations et des parterres
- Installation d'un grand espace récréatif central, accessible au public
- Maintien des accès carrossables aux immeubles
- A étudier : le traitement du profond talus plongeant sur l'arrière des logements sociaux de la rue Général Henry
- A étudier : le caractère semi-public du site, avec des accès limités en soirée aux personnes autorisées (?)
- Se conformer aux normes et réglementations en vigueur, notamment au niveau urbanistique et en ce qui concerne les accès pompiers
- Sous réserve d'approbation par le gouvernement régional³³, traiter l'accès vers la zone C à partir de la rue Commandant Ponthier, qui se situe hors de la ZRU, en vue d'y améliorer la sécurité des usagers faibles

Comme principale condition de réussite, la commune d'Etterbeek devra acquérir un droit réel³⁴ sur cette parcelle avant d'y intervenir dans le cadre du subside « Politique de la Ville ». En outre, il faut encore signaler que l'ensemble des dispositions envisagées pour le volet B sont également soumises à l'autorisation de la SLRB (la tutelle du Foyer Etterbeekois).

³³ Article 60 de l'Ordonnance sur la Revitalisation Urbaine : « *Les biens immeubles établis sur [...] l'espace public non cadastré qui, bien que situés hors zone de revitalisation urbaine, y sont directement attenants, peuvent bénéficier des subventions de la politique de la ville lorsque le Gouvernement en constate l'intérêt.* »

³⁴ Probablement une emphytéose, idéalement pour 30 ans.

Superficie

La superficie³⁵ concernée par le volet C est estimée à 2.148 m².

Estimation budgétaire

En première approximation, le budget prévisionnel TTC de l'opération est le suivant :

- Volet C : 330.000 €

Soit une moyenne estimée à environ 154 €/m².

Tableau des dépenses (euros)

	2017	2018	2019
Investissements (acquisitions, travaux, honoraires...)	10.000 ³⁶	300.000	
Fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements...)	10.000	10.000	

Tableau des liquidations (euros)

	2017	2018	2019
Subside PdV ³⁷	20.588 ³⁸	82.350,53	
Fonds propres communaux		207.061,47	
Contribution Foyer Etterbeekois ³⁹	10.000	10.000	

³⁵ La superficie et le montant mentionnés ne comprennent pas l'aménagement de l'accès vers la zone C à partir de la rue Commandant Ponthier, qui se situe hors de la ZRU

³⁶ Provision pour d'éventuelles études préliminaires, frais d'acquisition, etc.

³⁷ Prioritairement réservé aux investissements

³⁸ Correspond à l'avance de 20% prévue dans la législation PdV

³⁹ Prioritairement réservé au fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements)

Planning provisionnel

En première approximation, le calendrier prévisionnel d'exécution du Programme est le suivant :

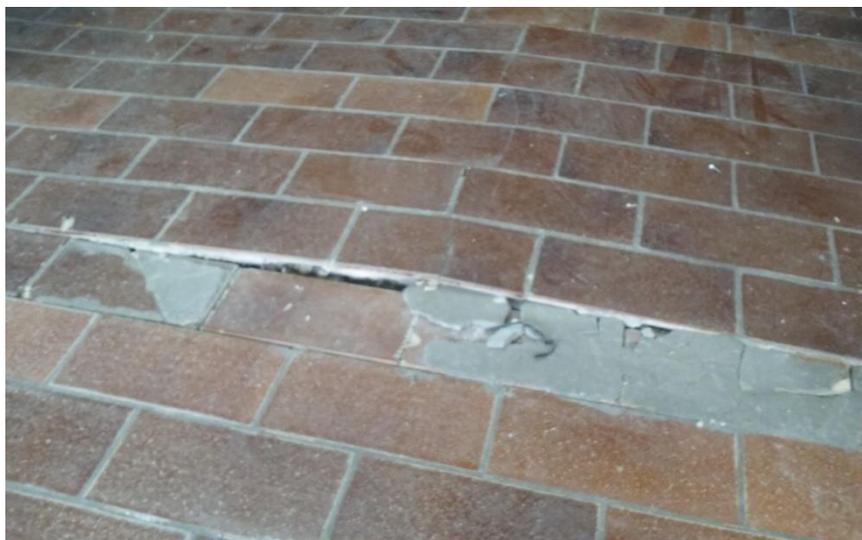
- Volet C : fin des travaux possible à partir de début 2019 (pour plus de détails, voir le calendrier détaillé, page 62)

Indicateurs

- Réalisation :
 - o Superficie aménagée
 - o Part de la superficie aménagée en pleine terre
 - o Nombre d'arbres plantés
 - o Présence d'équipements pour les enfants / familles
 - o Coût au m2
 - o Respect du planning
- Résultats :
 - o Fréquentation de l'espace (campagne de comptages)
 - o Utilisation des équipements pour les enfants / familles
 - o Enquête de satisfaction



Volet D (situation actuelle) : local communautaire à rénover



Volet D (situation actuelle) : local communautaire à rénover

1.4 - Fiche-projet du volet D (« opération associée ») : Aménagement / restauration d'un local communautaire au rez-de-chaussée d'un des immeubles de la rue Général Henry

Situation actuelle

Local à rénover, sous-utilisé.

Résultats attendus et objectifs poursuivis⁴⁰

Un local communautaire accessible aux PMR, restauré, agréable et fonctionnel, destiné à des activités citoyennes pour les locataires des logements sociaux et les habitants du quartier.

Public-cible

Local destiné à des activités citoyennes pour les locataires des logements sociaux et les habitants du quartier.

Porteur du projet

Le Foyer Etterbeekois⁴¹.

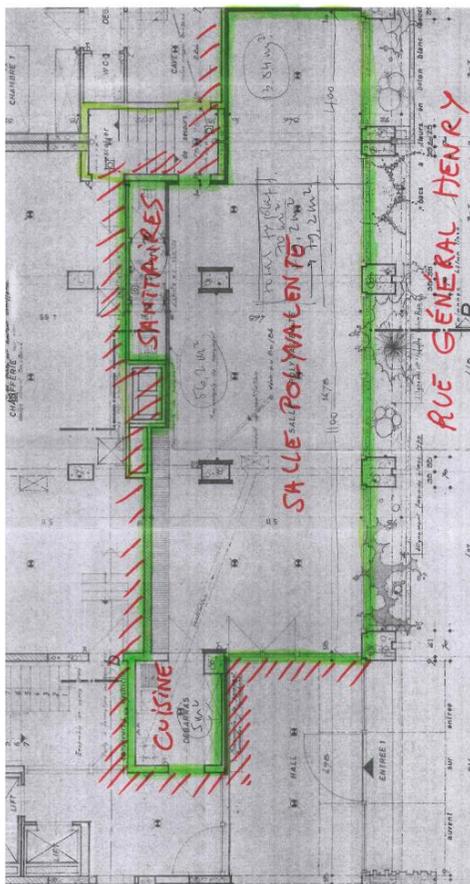
⁴⁰ Le volet D est une opération associée, qui n'est pas directement soumise à la réglementation « Politique de la Ville »

⁴¹ Avec divers partenaires (voir page 55)

Description du projet et programme envisagé

Le **volet D** concerne l'aménagement / restauration d'un local communautaire au rez-de-chaussée d'un des immeubles de la rue Général Henry, avec les caractéristiques suivantes :

- Il s'agit d'une « opération associée », car le local est propriété du Foyer Etterbeekois, et ne pourra pas être financé par le subside « Politique de la Ville », en raison de l'impossibilité de céder un droit réel à la commune d'Etterbeek
- Cette opération sera donc financée sur fonds propres du Foyer Etterbeekois
- Après consultation de la population et des partenaires (volet participatif), aménagement / restauration du local communautaire, accessible à tous, selon des modalités à définir, mais avec des facilités pour les seniors



Volet D (situation actuelle) : plan du local communautaire à rénover

Superficie

La superficie du local concerné par le volet D est estimée à 79,2 m², dont :

- Salle polyvalente : 70 m²
- Cuisine : 5 m²
- Sanitaires : 4,2 m²

Estimation budgétaire

En première approximation, le budget prévisionnel TTC disponible pour l'opération est le suivant :

- Volet D : 40.000 €

Soit une moyenne estimée à environ 500 €/m² pour une rénovation légère qui a déjà débuté :

- Remplacement du faux plafond
- Remplacement du carrelage
- Remise à neuf de la cuisine
- Mise en peinture
- Fournitures diverses : armoires, chaises, tables...

Ces travaux sont réalisés en partenariat avec la Mission Locale pour l'Emploi d'Etterbeek, dans le cadre d'un projet d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP).

Tableau des dépenses (euros)

	2017	2018	2019
Investissements (acquisitions, travaux, honoraires)	35.000		
Fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements)	5.000		

Tableau des liquidations (euros)

	2017	2018	2019
Subside PdV			
Fonds propres communaux			
Contribution Foyer Etterbeekois	40.000		

Planning provisionnel

En première approximation, le calendrier prévisionnel d'exécution du Programme est le suivant :

- Volet D : fin des travaux fin des travaux en été 2017 (pour plus de détails, voir le calendrier détaillé, page 62)

Indicateurs

- Réalisation :
 - Superficie aménagée
 - Présence d'équipements
 - Coût au m2
 - Respect du planning
- Résultats :
 - Fréquentation de l'espace (campagne de comptages)
 - Enquête de satisfaction

Conditions et facteurs de réussite communs aux différents volets du projet

Conditions principales de réussite :

- L'acquisition par la commune d'Etterbeek d'un droit réel sur les parcelles constituant les volets B et C du site, qui sont actuellement propriété du Foyer Etterbeekois
- Se conformer aux normes et réglementations urbanistique. Il faut savoir que l'ensemble du périmètre (volets A, B et C) fait actuellement l'objet d'un PPAS⁴² (Plan particulier d'Affectation du Sol), qui « fige » la situation existante et ne répond plus aux standards qualitatifs recherchés. Il est donc prévu de l'abroger. De même, il est prévu de motiver l'amélioration des qualités végétales, esthétiques et paysagères de l'intérieur d'îlot en référence au PRAS⁴³ (Plan régional d'affectation du sol).

Autres facteurs de réussite :

- L'approbation du gouvernement régional⁴⁴ pour agir sur les zones situées hors ZRU (la connexion entre la zone A et son prolongement sur la promenade Hippolyte Rolin, de même que l'accès vers la zone C à partir de la rue Commandant Ponthier)
- Un partenariat constructif avec les acteurs institutionnels concernés, principalement la commune d'Etterbeek, la Région de Bruxelles-Capitale et le Foyer Etterbeekois (SISP)
- La contribution d'autres partenaires actifs en matière de cohésion sociale dans le quartier, notamment le Foyer Etterbeekois, le service communal de la Prévention (via les Educateurs et la Médiation scolaire), l'asbl LHS (Logement et Harmonie Sociale)
- La participation et l'adhésion des riverains, principalement les occupants des logements sociaux, mais aussi les habitants du quartier. L'animateur communautaire du Foyer Etterbeekois sera le principal opérateur de la participation citoyenne (consultation des personnes, organisation de réunions, rédaction de comptes-rendus, etc.)
- La maîtrise des délais et des budgets
- L'obtention de cofinancements, notamment une contribution de la commune d'Etterbeek et du Foyer Etterbeekois sur fonds propres, dans la mesure où le budget total de l'opération dépassera très probablement le montant du subside « Politique de la Ville »
- La mise en place d'aménagements qualitatifs, qui répondent aux besoins des usagers et qui permettront une réelle appropriation, mais qui seront à la fois robustes et faciles d'entretien, dans un souci de durabilité

⁴² BLOC 543 approuvé par A.R. du 21 septembre 1982.

⁴³ Prescription 0.6 du PRAS.

⁴⁴ Article 60 de l'Ordonnance sur la Revitalisation Urbaine : « Les biens immeubles établis sur [...] l'espace public non cadastré qui, bien que situés hors zone de revitalisation urbaine, y sont directement attenants, peuvent bénéficier des subventions de la politique de la ville lorsque le Gouvernement en constate l'intérêt. »

Porteur de projet et partenaires pour l'ensemble des volets

Pour les volets A, B et C, le porteur de projet sera la commune d'Etterbeek. Nous disposons de l'expérience et des capacités en interne pour mener à bien tous les aspects du projet :

- Communication et coordination générale
- Conception et exécution du Programme
- Participation citoyenne (avec divers partenaires locaux)
- Mission d'auteur de projet (relevés de géomètre, esquisses, plans, rédaction des cahiers des charges, demande de permis...)
- Suivi des travaux
- Gestion et entretien des sites après leur mise en exploitation

Bien entendu, ces missions seront exécutées en partenariat étroit avec divers partenaires, dont les principaux sont :

- La Région
- Le Foyer Etterbeekois
- Les occupants des logements sociaux et les habitants du quartier
- Des intermédiaires actifs dans la vie locale, comme le service communal de la Prévention ou des associations
- Les entrepreneurs

Ce schéma nous permettra de limiter le recours à des tiers pour des missions rémunérées (animation de la participation citoyenne, paysagistes, architectes...), principalement dans le but de réaliser des économies, mais aussi car nous sommes motivés et compétents pour mener à bien le projet.

Pour le volet D, le porteur de projet sera le Foyer Etterbeekois.

Budget prévisionnel

Budget prévisionnel (tableau récapitulatif)

Titre de la fiche-projet	Numéro d'ordre	Subside régional « Politique de la Ville » ⁴⁵	Fonds propres communaux ⁴⁶	Contribution du Foyer Etterbeekois ⁴⁷	TOTAL
<i>Volet A : création d'un espace vert public rue Général Henry, en face des barres de logements sociaux (n°134 à 140)</i>	1.1	863.000 €		20.000 €	883.000 €
<i>Volet B : création d'un espace semi-public réservé prioritairement aux seniors et aux jeunes (intergénérationnel) dans la zone rectangulaire située à l'arrière des logements sociaux de la rue Général Henry et du clos Ponthier</i>	1.2	410.000 €	300.000 €	20.000 €	730.000 €
<i>Volet C : création d'un espace aménagé prioritairement pour les familles et les enfants dans le clos Ponthier</i>	1.3	102.938,53 €	207.061,47 €	20.000 €	330.000 €
<i>Volet D (« opération associée ») : Aménagement / restauration d'un local communautaire au rez-de-chaussée d'un des immeubles de la rue Général Henry</i>	1.4			40.000 €	40.000 €
TOTAL		1.375.938,53 €	507.061,47 €	100.000 €	1.983.000 €

Note : les frais liés à l'acquisition d'un droit réel par la commune d'Etterbeek sur les parcelles concernés appartenant au Foyer Etterbeekois ne sont pas mentionnés explicitement dans le budget, car on estime qu'ils représenteront un montant relativement « négligeable » par rapport au montant global de l'opération. En effet, le Foyer Etterbeekois a l'intention de céder ce droit pour un montant symbolique.

⁴⁵ Prioritairement réservé aux investissements

⁴⁶ Et / ou autres sources de cofinancement à rechercher

⁴⁷ Prioritairement réservé au fonctionnement (participation, communication, matériel, équipements)

Calendrier prévisionnel

61

En première approximation, le calendrier prévisionnel d'exécution du Programme est présenté à la page suivante.

Planning prévisionnel d'exécution du Programme

	2017				2018				2019				2020		2021		2022	
													Jan ... Nov	Déc	Jan ... Déc	Jan ... Juin		
Phasage des opérations																		
Volet A	Programmation / participati	Avant-projet	Projet / permis					Marché travaux				Travaux						
Volet B	Programmation / participati	Avant-projet	Projet / permis					Marché travaux				Travaux						
Volet C	Programmation / participati	Avant-projet	Projet / permis					Marché travaux				Travaux						
Volet D	Programmation / participati	Avant-projet	Projet	Marché travaux	Travaux													
Coordination avec le Foyer Etterbeekois																		
Volet A																		
Volet B			Acquisition droit réel															
Volet C			Acquisition droit réel															
Volet D																		
Délais réglementaires (projection)																		
Approbation Programme par Région																		
Phase exécution												...						
Phase mise en œuvre														...				

